

Le duc commença à lancer aux troupes de Thorn son « agent secret », Fr. Wirz, franc-maçon comme Thorn. Wirz ayant réussi à préparer le terrain, ce fut le tour à Jean-François Maréchal, membre de la Commission du Gouvernement et ami personnel de J.-B. Thorn, pour tenter de gagner celui-ci à la restauration de Guillaume I^{er}. Les raisons pour lesquelles les pourparlers furent interrompus par le duc, sont éclairées par une note que Thorn fit parvenir au successeur du duc en tant que président de la Commission du Gouvernement, le général-major de Goedecke, en fonction depuis le 27-5-1831. De cette note il résulte : 1° que l'élection du prince d'Orange au trône de Belgique comporterait pour le Luxembourg la solution de son rattachement à la Belgique ; 2° qu'aussi longtemps que la Belgique luttera pour ce rattachement, Thorn « ne croit pas que l'honneur lui permette de quitter son poste » ; 3° que si séparation il y a « il s'y soumettra et usera de toute son influence pour ramener tous ses concitoyens à s'y soumettre également, sans qu'il soit besoin de verser une goutte de sang pour cela ». La note finit par des remerciements au général de Goedecke pour les communications qu'il a bien voulu lui faire et pour l'intérêt qu'il lui a témoigné (37).

Comme Thorn se rendait chaque semaine au château de Schoenfels — où, d'après J. N. Moes, il avait installé une amie — il s'était pris d'affection pour les habitants de la toute proche localité de Mersch. Ces sentiments furent à l'avantage du bourg lorsque, le 16-5-1831 y éclata une révolte : environ 120 éléments « subversifs » envahirent la maison du receveur Trausch puis celle du bourgmestre Deloos et sommèrent celui-ci non seulement de rendre compte de la gestion des deniers publics mais également de leur faire distribuer ces deniers par le receveur communal. L'émeute ayant été étouffée par la maréchaussée mandée de Mamer, les instigateurs devaient s'attendre à des suites pénales dont l'emprisonnement. Lorsque, sur demande, l'ancien maire et fidèle belgophile Antoine Servais intervint en faveur de ses concitoyens trop turbulents auprès du gouverneur Thorn, celui-ci voulut bien fermer un œil, non sans avoir prévenu par affiche « que si ces actes de sauvagerie se répétaient, il serait acculé à des mesures sévères » (38).

Par acte du notaire Kneip, de Luxembourg, du 28-8-1813, les époux Thorn-Suttor acquirent de Romain de Galliot de Genouillace, ses biens situés sur le territoire de Schoenfels et comprenant, outre le château, les communs, la bergerie, un moulin à huile et une scierie, environ 5 ha de jardins, 30 ha de bois, environ 29 ha de prés, environ 63 ha de terres labourables (35).

En 1818, le comte Louis Antoine de Brias vendit à J.-B. Thorn son domaine de Hollenfels avec le château et de vastes champs, prés et forêts couvrant une superficie d'environ 185 arpents. A Hollenfels on prétendait qu'avant de céder son domaine à Thorn, le comte de Brias l'aurait offert au prix de 80.000 fr. à la Commune, qui aurait décliné, faute de moyens. On regretta bientôt ce désistement étant donné que rien qu'avec la coupe des chênes massifs des bois on aurait pu rentrer dans ses frais (36).

Le château-ferme de Reckange fut acquis par Thorn en 1823.